

« Choc des savoirs »

Nous ne trierons pas nos élèves !



« Choc des savoirs » : Des annonces consciencieusement orchestrées.

- La consultation orientée « Exigence des savoirs » envoyée par courriel.
- Une mission expresse, sur deux mois.
- Un dévoiement des résultats :
 - Utilisation des résultats des évaluations nationales en Quatrième alors qu'il n'y a pas de point de comparaison.
 - Utilisation des résultats PISA.
 - Non prise en compte d'un grand nombre de travaux de recherches (sur les classes de niveaux, les redoublements...).

« Choc des savoirs » : Des annonces consciencieusement orchestrées.

- Communication vers l'opinion publique et surtout la classe moyenne
- G. Attal a justifié sa réforme des groupes : « **les Français qui payent des impôts veulent un retour sur investissement** »
- Ecole clientéliste qui favorise les enfants de ceux qui financent.

vs

- Principe du service public : « Egalité » et « Continuité », cette dernière comprenant la continuité territoriale

**« Choc des savoirs » :
Des annonces consciencieusement orchestrées.**

Des décisions applaudies à droite et à l'extrême droite

Député R. Chudeau (RN) : « C'est le programme de Marine Le Pen »

Le « choc des savoirs » contre le collège unique

3 groupes de niveaux pour l'ensemble des heures de français et mathématiques : les élèves retrouveront leur classe, uniquement « une à dix semaines pendant l'année »

- Rentrée 2024 : en Sixième et Cinquième
- Rentrée 2025 : en Quatrième et en Troisième
- « Taux d'encadrement modulaire en fonction des besoins »
- L'appartenance aux groupes sera définie par les résultats aux évaluations nationales et des tests de positionnements fournis par la DEPP.



Un « choc des savoirs » sans choc des moyens

Financement des groupes de niveaux : l'entourloupe :

-Des moyens supplémentaires insuffisants (71 ETP en plus pour toute l'académie) : conséquences

- Utilisation de la 26e heure de sixième, **qui acte la suppression de la technologie**

- **un mode de calcul pour les effectifs réduits contestable** : les effectifs réduits sont uniquement prévus pour les élèves les plus fragiles. Les moyens par collège sont calculés sur la base des évaluations de sixième.

- **Tous les collèges ne bénéficieront donc pas forcément de ces moyens supplémentaires !**

- le financement des autres groupes doit se faire en prenant une nouvelle fois sur les marges. Dans de nombreux collèges, demi-groupes en sciences, options, sont menacées.

- les moyens alloués au choc des savoirs ont été utilisées par l'administration pour raboter les DHG des collèges d'Education prioritaire.



Un « choc des savoirs » sans choc des moyens : mensonge sur les effectifs des demi-groupes

- Le maximum de 15 élèves pour les groupes d'élèves en difficultés, a disparu de l'arrêté : dans la note de service une formulation hypocrite : « Le nombre d'un quinzaine d'élèves pouvant constituer un objectif pertinent ».
- Comment le ministère envisage-t-il le financement des autres groupes, surtout quand le collège n'a pas reçu de moyens suffisants ?
 - **la note de service résout ce mystère : « il n'est pas attendu nécessairement de créer plus de groupes que de divisions si les effectifs le permettent »** En effet, le ministère pense qu'il existe dans la majorité des collèges des classes à 25 élèves !
 - **un non problème pour le ministère** : Pour M. Attal et Mme Belloubet, « le groupe des meilleurs pourra s'envoler »... à 32 élèves par groupe !



Le « choc des savoirs » : une usine à gaz

- Classes et professeur·es de mathématiques et de français en barrette : **dégradation des emplois du temps** (multiplication des permanences). La note de service interdit de prévoir des créneaux en classe entière chaque semaine.
- **Conseils de classe** avec plusieurs professeur·es de lettres et de mathématiques
- Réunionite aigüe : la note de service prévoit des réunions régulières sous la houlette du professeur principal ou du chef d'établissement.
- **Éclatement délétère du groupe classe** (voir les conséquences au lycée)
- **Mission de professeur·e principal·e** pour les collègues de mathématiques ou de français : **Cela ne pose pas de problème au ministère, puisque les élèves seront en classe entière ponctuellement ! (sic)**

Le « choc des savoirs » : une atteinte à la liberté pédagogique

Des groupes de niveaux « flexibles » ... Quelle flexibilité ? : la ministre insiste sur ce point, en faisant croire que les élèves pourraient naviguer de groupe en groupe. Mais comment concrètement ?

- Des progressions communes
- Des évaluations communes avec l'utilisation de « banques d'exercices ».
- Éclatement du groupe classe qui empêche la mise en place de projets culturels (sorties scolaires par exemple)
- Organisation aux mains des chefs d'établissements : risques nombreux de dérives.



Attaques contre la liberté pédagogique par des outils de pilotage nationaux

- Les évaluations nationales standardisées comme outil de pilotage:
 - Pour la répartition en groupes de niveau
 - Pour « comparer » l'évolution des élèves/classes/établissements
 - Les professeur·es auront les résultats des évaluations nationales de leur élèves mais aussi de l'établissement et de l'académie. Charge leur revient de les exploiter !



Pour le SNES-FSU, il faut :

Se mobiliser contre ces attaques du collège unique : tous les outils de mobilisation sur nos sites

- [Site du Snes-FSU Versailles](#) : analyses, outils, plan d'action
- [analyse sur le site du Snes-FSU national](#)
- [Dossier collège](#)

